

veau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en notre Province du Canada, ce dixième jour de Mai, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre et de notre Règne la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 15 Juin prorogeant le Parlement jusqu'au 3 Août suivant.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu le vingt-quatrième jour du mois de Juin prochain, et à chacun de vous:—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le dixième jour de Mai dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-quatrième jour de Juin prochain, auquel tems vous étiez tenus et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de Montréal: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, Samedi, le troisième jour d'Août prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.— Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles: A notre Hôtel du Gouvernement, à Kingston, en notre Province du Canada, ce quinzième jour de Juin, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre, et de notre Règne la septième.

C. T. M.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenu le troisième jour du mois d'Août courant, et à chacun de vous:—

Proclamation du 31 Juillet, prorogeant le Parlement jusqu'au 12 Septembre suivant.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, le quinzième jour de Juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au troisième jour d'Août courant, auquel tems vous étiez tenus et il vous était enjoint de paraître en notre Cité de Montréal: Sachez maintenant que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de Montréal, Jeudi, le douzième jour de Septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.— Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres, Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir Charles Theophilus Metcalfe, Baronnet, Chevalier Grand-Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre Province du Canada, ce trente-unième jour de Juillet, en l'année de notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre, et de notre Règne la huitième.

C. T. M.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. }

C. T. METCALFE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles, les Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et ap-

Proclamation du 6 Septembre, prorogeant le Parlement.